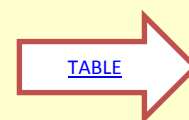


INDEX – 2016 AVRIL

(Accès direct en cliquant sur les liens en bleu)



[CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES](#)

EQUIPEMENTS MATERIELS

[VEHICULE UTILITAIRE EN REMPLACEMENT DU VEHICULE VOLE](#)

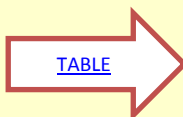
[INFORMATIQUE MAIRIE](#)

[DEVIS COMPARATIF POUR L'INSTALLATION D'ALARME](#)

SERVICES EN REGIE

[TARIFS POUR L'UTILISATION DES BORNES EAU ET ELECTRICITE LE LONG DU CANAL](#)

SEANCE DU 22 AVRIL 2016



Nombre de conseillers présents : 12/14

INSTALLATION ET PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Rapporteur : René SAUDRAIS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les membres du Conseil Municipal des Jeunes qui ont été élus le samedi 2 avril.

- Pauline FISCHER
- Ali LAGAISE
- Julien LAGAISE
- Léa LEMONNIER
- Laurianne LEPASLIER
- Alexandra PIERRET

Les jeunes élus travailleront quelques mercredis après-midi sur les sujets de leurs choix. Les conseils municipaux des jeunes se dérouleront un samedi par mois.

Les projets qui nécessiteront un financement seront présentés devant le conseil municipal.

Chaque jeune élu(e) rappelle devant le Conseil les motivations qui l'ont incité(e) à se présenter à l'élection.

La séance est suspendue à 20H35 le temps d'une prise en photo des jeunes élus devant la mairie.

[INDEX](#)

DEVIS COMPARATIF POUR L'INSTALLATION D'ALARMES A LA MAIRIE ET SUR LE BATIMENT DU SERVICE TECHNIQUE

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

Monsieur REGNAULD présente à l'Assemblée 2 devis pour l'installation d'une alarme à la mairie et sur le bâtiment du service technique :

	Delta / Cesson Sévigné	Fauché / Dinan
Mairie	2 049.00€ HT	3 550.54€ HT
Service Technique	1 155.00€ HT	3 054.69€ HT
TOTAL	3 204.00€ HT	6 605.23€ HT

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la Société DELTA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (12 voix Pour) :

- DECIDE DE VALIDER le devis de la Société DELTA pour un montant de 3 204.00€ HT soit 3 844.80€ TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE EN REMPLACEMENT DU VEHICULE VOLE

Rapporteur : René SAUDRAIS

M. le Maire soumet à l'Assemblée une liste de véhicules, pour le remplacement du véhicule volé.

PEUGEOT Expert 229 L2H1 2.0 HDI PACK CD CLIM	juillet 2012	7 CV		61 878 kms	14 490€ TTC Soit 12 075,00€ HT	Garage Brossard Combours DEJA VENDU
CITROEN Jumpy L1H1 2.0 HDI CLUB	septembre 2008	7 CV		180 398kms	7 990€ TTC Soit 6 658,33€ HT	Garage Brossard Combours DEJA VENDU
CITROEN Jumpy L2H1 HDI 125 Business	1ère mise en circulation 12/09/2012	8 CV	Principaux équipements : 3 places, climatisation, régulateur de vitesse, radio CD+ bluetooth, habillage bois, galerie, attelage. Immatriculation offerte. Véhicule vendu révisé, pneus neufs, garantie 6 mois	88 500 kms	11 862.76€ TTC <u>Cote Argus :</u> 10 056€ TTC (hors équipement et pose)	Jean-Baptiste LESAGE - SARL Alternauto Cesson Sévigné
PEUGEOT Expert FG 227L1H1 1.6 HDI FAP 90 PACK CD CLIM	1ère mise en circulation en avril 2011	5CV	10 990.00€ Véhicule + 236.76€ Carte grise + 30.00€ Frais d'immatriculation + 1 177.00€ Galerie et attelage – Pose gratuite	46 570 kms	12 433.76€ TTC 10 361.46€ HT <u>Cote Argus :</u> 10 490€ TC	Garage CARLYSS – Vitré
CITROEN Jumpy HDI 90 CV	mise en circulation en février 2010	5 CV		49500 kms (1ère main)	11 040€ TTC 9 200€ HT <u>Cote Argus :</u> 4 733€ TTC	Garage DEMARSY – Saint- Domineuc

M. le Maire propose de retenir le véhicule CITROEN Jumpy L2H1 HDI 125 Business au prix de 11 862.76€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (12 voix Pour) :

- DECIDE DE VALIDER l'acquisition du véhicule CITROEN Jumpy L2H1 HDI 125 Business au prix de 11 862.76€ TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

TARIFS POUR L'UTILISATION DES BORNES EAU ET ELECTRICITE LE LONG DU CANAL

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

M. le Maire propose d'établir un tarif pour l'utilisation par les navigants, des bornes (eau et électricité) le long du canal.

L'utilisation des bornes ne sera possible qu'en période de navigation, c'est-à-dire du 1^{er} avril au 30 octobre.

Deux tarifications différentes sont proposées :

- ✓ L'une pour les bateaux de passage : dans ce cas, le tarif proposé est de 2€ par jour par bateau à partir du 3^{ème} jour. Une régie de recettes doit être mise en place pour l'encaissement de ce forfait journalier ;
- ✓ L'autre pour les péniches à quai de façon permanente : le forfait proposé dans ce cas est de 60€ mensuel et une convention sera établie entre la commune et le propriétaire de la péniche.

Ainsi, une convention doit être établie avec le propriétaire de la péniche « Aurora » pour la période du 15 mai au 15 octobre, soit une facture d'un montant total de 300€ (6 mois).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (12 voix Pour) :

- DE VALIDER les tarifs ci-dessus pour l'utilisation des bornes eau et électricité le long du canal
- D'AUTORISER M. le Maire à créer une régie de recettes pour l'encaissement du forfait journalier

Et à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

ACHAT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ACHAT DU MAIRE : INFORMATIQUE MAIRIE

Rapporteur : Serge DURAND.

Dans le cadre de la délégation du Maire pour les marchés inférieurs à 5 000€, une consultation a été lancée pour la sauvegarde et la sécurité du matériel informatique de la mairie.

La Commission informatique a examiné les propositions et, sur son conseil, le Maire a décidé de retenir celle de la société DIFUTI pour un montant total de 956.18€ HT, soit 1 147.42€ TTC.

[INDEX](#)

TABLE DES MATIERES - 2016 Avril

SEANCE DU 22 AVRIL 2016	2
INSTALLATION ET PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	2
DEVIS COMPARATIF POUR L'INSTALLATION D'ALARME A LA MAIRIE ET SUR LE BATIMENT DU SERVICE TECHNIQUE	3
ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE EN REMPLACEMENT DU VEHICULE VOLE.....	4
TARIFS POUR L'UTILISATION DES BORNES EAU ET ELECTRICITE LE LONG DU CANAL	5
ACHAT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ACHAT DU MAIRE : INFORMATIQUE MAIRIE	6